Décision portant composition de la commission éthique et déontologie de l'université de Bordeaux

Vu les statuts de l'université et notamment l'article 26.1 ;

Vu le règlement de fonctionnement de la commission éthique et déontologie ;

Vu la délibération n°2026-46 du conseil d'administration du 7 Juillet 2026 portant approbation du règlement de fonctionnement de la commission éthique et déontologie ;

Considérant qu'aux termes de l'article 26.1 des statuts de l'université, la commission éthique et déontologie en formation plénière est composée de vingt-trois membres permanents ;

Considérant que les autres membres appelés à participer aux travaux de la formation plénière y sont invités en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Les membres permanents de la commission éthique et déontologie en formation plénière

Qualité	Nom, Prénom
Le président de l'université	LEWIS Dean
La vice-présidente en charge de la gouvernance et des finances	GAUTHIER Catherine
Le vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire	LECROART Pascal
Le vice-président en charge de la recherche	CAZALETS Jean-René
Quatre enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs représentant les quatre grands secteurs de formation de l'université	HAASER Thibaud
	FACANDJI Michaël
	RUCH Jean-Jacques
	COURNARIE Paul
Quatre enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs représentant les quatre grands secteurs de recherche de l'université	ROUMES Hélène
	ROUYERE Aude
	LEQUIN Mathilde
	BELLEC Laure
Quatre personnels administratifs et techniques	RECORDON Patricia
	SEGUES Bertrand
	COULOMBEL Nathalie
	GODIN François
Trois représentants du conseil d'administration	PROUZET-MAULEON Valérie
	AUTIN BERNAT Lucas
	ROBIN Vincent

Qualité	Nom, Prénom
Deux représentants de la commission de la recherche	EL HAMRANI Dounia
	DEVAL Etienne
Deux représentants de la commission de la formation et de la vie universitaire	CLAVERIE-ROUSSET Charlotte
	LOCATELLI-POUSSET Léo

Article 2. Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 10 novembre 2026

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

